

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois à Brazzaville

### REPUBLIQUE DU CONGO

Décret n° 64-359 du 28 octobre 1964 portant nomination des membres du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF SUPRÊME DES FORCES ARMÉES

Vu la Constitution du 8 décembre 1963,

DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont nommés membres du Gouvernement de la République en qualité de :

<i>Premier Ministre, Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture, des Eaux et des Forêts</i> .....	<b>MM. Pascal LISSOUBA.</b>
<i>Ministre d'Etat, chargé de l'Intérieur, de l'ONAKO et de l'OPT</i> .....	<b>Germain BICOUMAT</b>
<i>Ministre d'Etat, chargé de la Santé publique, de la Population, de l'Urbanisme de l'Habitat et des Affaires sociales</i> .....	<b>Bernard GALIBA</b>
<i>Ministre des Affaires étrangères</i> .....	<b>David-Charles GANAO</b>
<i>Ministre des Finances, du Budget et du Plan</i> .....	<b>Edouard BABACKAS</b>
<i>Ministre des Travaux publics, des Transports, des Mines, chargé des Relations avec l'ATC</i> .....	<b>Aimé MATSIKA</b>
<i>Ministre du Travail, de la Prévoyance sociale, chargé de l'Aviation civile, de l'ASECNA et de l'Office du Tourisme</i> .....	<b>Gabriel BETOU</b>
<i>Ministre Garde des Sceaux, chargé de la Justice et de la Fonction publique</i> .....	<b>Pierre MAFOUA</b>
<i>Ministre de l'Education nationale, de la Culture et des Arts</i> .....	<b>Grégoire BOUKOULOU</b>
<i>Secrétaire d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Jeunesse et des Sports</i> .....	<b>André HOMBESSA</b>
<i>Secrétaire d'Etat à la Présidence de la République, chargé de l'Information et de l'Education populaire et civique</i> .....	<b>Bernard ZONIABA</b>

Art. 2. — Le décret n° 63-424 du 24 décembre 1963 est abrogé.

Art. 3. — Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de sa publication, sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 28 octobre 1964.

Alphonse MASSAMBA-DÉBAT.

